



Rupture de contrat en alternance

Par **colombe87340**, le **02/05/2011** à **11:01**

mon frere est en deuxieme année de bac pro chaudronnerie par alternance sauf que decembre 2010 on lui a diagnostique un lymphome (cancer) donc il est en arret jusqu'a juin donc il ne peut pas passer son bac .
Il voulait donc refaire une autre année pour avoir son bac avec la meme entreprise sauf que maintenant l'entreprise ne veut pas reconduire le contrat sans aucun motif
Es ce que l'entreprise a le droit de le faire sachant que c'est a cause d'une maladie?

Par **Cornil**, le **07/05/2011** à **22:09**

Bonsoir "Colombe".
En principe l'entreprise n'a aucun motif à fournir pour ne pas renouveler un CDD.
Difficile donc de plaider la discrimination/état de santé (qui me parait vraisemblable)sauf à prouver que l'entreprise a l'usage de renouveler de tels contrats en cas d'échec à l'examen.
Bon courage et bonne chance.
Ps: tenter un signalement à la Halde :<http://www.halde.fr/Comment-saisir,33.html>